



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11/09/2023

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 4 septembre 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Gaël Marandin, Samuel Périddy, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier, Nicolas Métivier, Florence Collino.</p> <p>Excusés : Hervé Lacroix, Marlène Benoit.</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Hervé Lacroix à Sandrine Boillot, Marlène Benoit à Laurent Poncet</p> <p>Secrétaire : Francis Meuterlos</p>
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de Conseillers Présents : 13	
Nombre de Conseillers représentés : 2	
Début de séance : 20h30	
Fin de séance : 22h03	

VALIDATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE RACCORDEMENT AEP D'ALTIC

CONVOCAATION
LE 04 09 2023

Actuellement, le secteur de Métabief dit « Altic » situé de l'autre coté de la RD9 et comprenant, entres autres, les copropriétés : Altic, Métaneige et Neige et Soleil est alimenté en eau potable exclusivement par le Syndicat des Eaux de Joux.

AFFICHAGE LE

Des travaux étant actuellement en cours pour alimenter la commune avec le nouveaux forage du Crêt de la Chapelle, il est proposé de profiter de cette occasion pour étudier la possibilité de raccorder le secteur « Altic » à cette nouvelle ressource communale.

12 6 SEP. 2023

Dans ce contexte, il est proposé de valider l'offre du Cabinet André qui comprend :

- une analyse du fonctionnement du système d'alimentation en eau potable de la commune avec les données existantes,
- une étude des différents scénarios pour raccorder le secteur « Altic » au réseau de la commune.

Cette étude s'élève à 3.900,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la validation de l'étude,
- autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2023

Application agréée E-legalite.com

Pour le Maire empêché,
le 1^{er} adjoint
Samuel Périddy